

Date de dépôt : 23 mai 2016

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2015

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports, en date du 17 mai 2016 et sous la présidence de M. Pierre Vanek, a auditionné MM. Antoine De Raemy, président du conseil d'administration, et Jean-Yves Goumaz, directeur général de la Fondation des parkings. Ce projet de loi a été approuvé à l'unanimité de la commission.

Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) est représenté par M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, M. David Favre, secrétaire général adjoint, M. Mathieu Bavarel, ingénieur DGT, M. Alexandre Prina, directeur de la DGT, M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs (DGM), et M. Cyril Arnold, économiste.

Le travail en commission a bénéficié de celui de M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique de commission. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Tina Rodriguez, que nous remercions pour son travail précis.

1. Audition de la Fondation des parkings, représentée par MM. Antoine De Raemy, président, Stéphane Bertossa, directeur administratif et financier, et Damien Zuber, directeur de l'exploitation

M. De Raemy annonce d'emblée que **la fondation se porte bien** et envisage l'avenir avec sérénité. Le parking de la Jonction sera inauguré au mois de juin après six mois de travaux, ce qui est un record, et début 2018 la fondation va réaliser le parking de Chêne-Bourg lié au CEVA. S'ensuivra le

parking de Trèfle-Blanc, avec peut-être une patinoire sur le parking ; des parkings P+R sont projetés. Le parking des Tuileries est abordé dans le rapport, parking très important qui est envisagé, ainsi que le parking de Bernex. L'équilibre financier de la fondation permet de réaliser les désirs de l'Etat d'une manière optimale et la moins coûteuse possible.

Un député UDC aimerait que les entités liées à l'Etat soient toutes dans une aussi bonne position financière. Les résultats sur le plan des fonds propres sont extraordinaires. Il aimerait plus d'informations sur les réserves, cependant. M. De Raemy lui répond que les projets envisagés représentent environ 200 millions d'investissements et ces réserves sont importantes pour éviter trop d'endettement.

A la question de savoir combien de fonds propres seront utilisés dans le cadre de la construction des futurs parkings, M. De Raemy ne peut répondre de but en blanc mais rappelle que la fondation a aussi des dettes à hauteur de 10%, qu'elle essaie d'éliminer petit à petit. Quant aux amendes, la fondation ne les encaisse pas elle-même.

M. Barthassat confirme que les résultats sont affectés exclusivement aux projets de stationnement. La fondation est en fin de cycle de désendettement. Elle n'a jamais eu un ratio aussi faible ; une dizaine d'années auparavant, ce ratio était bien plus important. La part sur le bilan était conséquente et la situation est bien préférable à présent. Une bonne gestion de la fondation a permis de rembourser une grande partie des dettes. Il y a une dizaine de projets d'investissements qui vont pouvoir repartir dans un nouveau cycle d'endettement sain. Un taux de financement de 70% externe de la valeur de financement de l'objet sera atteint, ce qui est positif. Ils travaillent sur un horizon d'une dizaine d'années et, jusqu'à 10 ans, ils vont pratiquement jusqu'à 300 000 millions. Ils font des projections financières pour exploiter un maximum de fonds propres à disposition. Ces fonds ne sont affectés qu'aux futurs projets, en employant toutes les contraintes financières qui s'imposent. Il y aura cependant des projets qui seront déficitaires en termes de coûts. Aujourd'hui, ils arrivent à une sorte d'équilibre et c'est la première année où la totalité des P+R ont la possibilité d'amortir les charges de fonctionnement et d'amortissement.

Un député PDC mentionne le service du stationnement et la création du pôle technologique pour les nombreuses évolutions à venir. Il aimerait plus d'informations sur ce point. Dans l'exposé des motifs du PL, fin 2019 est la période mentionnée pour le parking de Trèfle-Blanc. Il aimerait savoir ce qu'il en est quant à l'implantation d'une patinoire. Par ailleurs, concernant les abonnements dans les parkings, il se demande pourquoi il y a plus d'abonnements que de places. M. De Raemy confirme qu'un pôle technique a

été mis en place. C'est un nouveau développement pour le contrôle du stationnement. L'objectif est que les places utilisées par les usagers en voirie soient payées. De nouveaux horodateurs seront disponibles et le *pay-by-phone* va se développer. Ils sont maintenant en phase 2, c'est-à-dire la phase du contrôle du stationnement, sachant qu'actuellement il n'est pas possible de contrôler tous les lieux de Genève tous les jours. Cela inciterait pourtant l'usager à payer, s'il y avait plus de contrôles. L'objectif de la fondation est de faire en sorte que les personnes payent leur place sur la voie publique. Il faudrait un pôle technique qui s'occuperait de développer ces nouveaux modes de contrôle. M. De Raemy ajoute qu'ils ne veulent pas garder l'argent pour eux mais uniformiser la manière de payer dans les parkings. Le *pay-by-phone*, par exemple, est possible dans certaines communes mais pas dans d'autres. Il convient d'avoir un contrôle et des méthodes uniformes de paiement. Les flux financiers doivent être réglés et ils sont d'ailleurs prestataires et techniciens de l'affaire dans le procès qu'il y a entre la Ville et l'Etat de Genève en lien avec les horodateurs. Sur Trèfle-Blanc, c'est un parking de 1300 places et ils ont pris la décision de construire ce parking de manière suffisamment solide pour que le parlement puisse ensuite décider de ce qui sera construit au-dessus, que ce soit un immeuble ou une patinoire.

M. Zuber, sur le fait de vendre plus d'abonnements que de places, constate qu'une partie des abonnés ne viennent pas tous les jours dans les parcs-relais. Il n'y a pas de places numérotées et il y a effectivement plus d'abonnements que de places vendues, mais chacun peut utiliser son abonnement quand il le souhaite. La fondation garantit que tout abonné a une place à disposition quand il se rend dans le parking.

Un député MCG, sur les parkings deux-roues, s'interroge sur la rentabilité et la potentielle fréquentation de ces parkings. M. De Raemy lui répond que la rentabilité est nulle et sera déficitaire sachant que la fondation va construire deux nouveaux parkings deux-roues qui vont a priori coûter extrêmement cher à Lancy-Pont-Rouge. Ils sont tributaires des tarifs des CFF et cela coûtera 4500 F la place au lieu de 2000 F environ et, en ce qui concerne le parking CEVA des Eaux-Vives, ils espèrent que ce sera maximum 2500 F la place.

M. Zuber rappelle qu'il y a des parkings pour les vélos et des parkings pour les deux-roues motorisés. Pour les vélos, il y a 9 parkings à vélos et la Fondation des parkings exploite les deux vélostations de Genève. Elles ont une très bonne fréquentation et les parkings à vélos qui sont dans les parkings relais ont des succès mitigés. Les futures constructions en lien avec les interfaces CEVA seront enterrées et coûteront donc bien plus cher. Certaines seront financées par la fondation et elles seront déficitaires. Pour les

deux-roues motorisés, cela peut être rentable, mais actuellement peu de ces places sont occupées car les utilisateurs ne sont pas encore habitués à payer leur stationnement sachant que le stationnement en surface est gratuit. Ils ont quand même 50% des places qui sont occupées et la tendance est à la hausse. Il y a donc un potentiel à ce niveau.

Le député MCG rappelle qu'il y a plus de places macarons octroyées que de places utilisables. Il se demande quelles sont les proportions selon les communes. M. Zuber confirme que la fondation gère les macarons des communes. M. De Raemy déclare qu'ils distribuent autant de macarons qu'il y a de demandes. Ils n'ont pas l'information exacte quant au nombre de macarons par commune. Il n'y a pas de limite aujourd'hui.

Le député MCG rappelle que 9 employés du chômage ont été embauchés et il aimerait savoir quel est le nombre de frontaliers actuellement. On lui répond qu'ils n'embauchent plus de frontaliers mais essentiellement des personnes issues du chômage. M. Barthassat ajoute qu'il y avait, en 2015, 13% pour le service du stationnement et 15% de frontaliers pour le contrôle du stationnement.

Quant aux contestations des amendes, M. De Raemy indique que les amendes qui ont été émises et qui sont injustifiées représentent 1 ou 2% seulement du total. Les voitures sont systématiquement photographiées ; les personnes qui contestent ne le savent pas, mais il est possible de vérifier systématiquement la situation concrète. M. Zuber précise que le paiement via smartphones existe déjà pour les places de parking avec l'application info-mobilité, mais elle n'existe pas encore pour les places sur la voie publique.

Un député PLR se demande si le nombre d'employés a augmenté ou diminué. Il constate une baisse et se demande comment fonctionne la caisse de prévoyance. Il aimerait également quelques explications sur la télégestion, pour Palexpo notamment. Il se demande enfin s'ils gèrent les macarons de toutes les communes. M. De Raemy répond que le nombre d'employés a fluctué entre 2014 et 2015. Il n'y a pas plus de monde mais il y a eu des départs à la retraite et donc une influence sur les charges de personnel, le temps de remplacer la personne. Les personnes malades ont également une influence, avec des remboursements de la caisse d'assurance-maladie.

Pour l'effectif global, on passe de 170 personnes à 168 et, sur le contrôle du stationnement, ils sont passés de 96 à 95 personnes. Quant à la caisse de prévoyance, le personnel est assujéti à la CPEG.

Le député PLR se demande à quoi est due la baisse de 685 à 95 en lien avec les normes IPSAS. On lui répond que c'est un calcul économique de la

provision apportée au bilan de l'employeur en fonction de la norme IPSAS25 et ce calcul n'est pas identique à celui du fonds de prévoyance. Il y a une différence d'approche entre un calcul de provision IPSAS et de taux de couverture de la CPEG. Certaines données sont différentes entre les deux éléments. M. De Raemy rappelle qu'à Saint-Antoine il y a un centre de télégestion qui fonctionne 24h/24 et 7j/7. Il incite les députés à le visiter. M. Zuber ajoute que des mandats leur ont été confiés pour une télésurveillance de nuit sur d'autres parkings comme Palexpo et la Ville d'Onex.

M. De Raemy confirme finalement que toutes les communes qui vendent des macarons sont gérées par la Fondation des parkings et que les produits des macarons sont préservés et non pas reversés directement aux communes.

2. On apprend encore dans la discussion

- Que les parkings ne peuvent être étendus, mais il n'y a pas de saturation des demandes d'abonnements. Sur certains parkings, il y a effectivement des listes d'attente, mais le fait de survendre les abonnements ne pose pas de problème pour le moment.
- Que l'offre va augmenter avec la création des nouveaux parkings et des ouvrages pour les vélos ont déjà été agrandis. Les parkings CEVA Eaux-Vives Sud et Lancy-Pont-Rouge représentent 2000 places supplémentaires.
- Que les macarons multizones sont vendus 10 F pour la demi-journée et 20 F pour la journée. Il n'y a pas de condition particulière pour les obtenir.
- Que les bornes de recharge dans les parkings sont simplement des prises, que la Fondation des parkings équipe avec des bornes électriques et qu'elle augmentera le nombre de bornes, sachant qu'aujourd'hui elle paie des recharges lentes car les recharges rapides sont trop coûteuses. Ils devront faire payer à l'avenir si ce sont des bornes de recharge rapides qui se mettront en place, mais l'équipement est prévu à cet effet. Ils évolueront en fonction de la demande.
- Que les possibilités de tickets *Park and Drive* existent et qu'il y a 7 parkings équipés de cela. C'est 14 F par jour. Le ticket supplémentaire est de seulement 4 F.

3. Adoption du PL et vote de la commission

Le Président met aux voix l'entrée en matière du PL 11897.

L'entrée en matière est **approuvée** à l'unanimité.

Le Président met aux voix l'article unique du PL 11897.

Pas d'opposition, adopté.

Le Président met aux voix le PL 11897.

Le PL 11897 est **approuvé** à l'unanimité.

Le traitement aux extraits est suggéré.

Annexe :

Le rapport de gestion 2015 se trouve ici :

<https://www.ge.ch/parkings/actualites/20160401.asp>

Projet de loi (11897)

approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 19, alinéa 4, de la loi sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2015;
vu la décision du conseil de fondation du 14 mars 2016;
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2015 est approuvé.